

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUN 2026

numéro
CM_260605_2

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Claude LAATEB, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Corinne FRASQUET, Gilles CASTANIER, Brigitte LEBON, Daniel SACARABANY, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadhila BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT.

Absents avec pouvoirs :

Damien ROUQUETTE à Jean-Marc SAUVIER, Frédéric CARO à Noura AIDA, Marie-Pierre CAUMES à Claude LAATEB, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER, Mohamed REMMACH à David BOSC, Marie-Thérèse LOBE à Joana SINEGRE, Guylène AZORIN à Françoise CAUVY, Heddy BOUCHIGHA à Florian VIRE.

OBJET :	Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
----------------	---

VU le Code Général des Impôts (CGI), et notamment les articles 1650 et suivants, prévoyant l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée de neuf membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président de droit,
- huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le Conseil municipal,

Où l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : DRESSE la liste des contribuables suivante en vue de la composition de la CCID :

SINÈGRE	Joanna	SAUVIER	Jean-Marc	ROCOPLAN	Nathalie
VIRE	Florian	REMMACH	Mohamed	CASTANIER	Gilles
LEBON	Brigitte	ROUQUETTE	Damien	AIDA	Noura
CAUVY	Françoise	CAPON	Cédric	FRASQUET	Corinne
MARTINEZ	Michel	DESBŒUFS	Jérôme	BRISSAC	Claude
VERDOL	Marie-Laure	LOSSON	Gérard	POMARÈDE	Edith
DEBAYLE	Blandine	WAGNEZ	Michel	GUIRAUD	Pierre
HOUVENAGHEL	Jean-Marie	DIAZ	Christophe	PHILIP	Emmanuelle
GUMIEL	Christophe	DETRY	Thibault	TERRUEL	Serge
CANAC	Michel	BERGER	Gaëlle	ESPERCE	Michel
JEMNI	Skander	BOYE	Anne		

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 2 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260605-lmc124626-DE-1-1
Date de télétransmission : 08/06/26
Date de publication : 08/06/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le cinq juin deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB

